

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 17 octobre 2022 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**2493, rue Desautels**

Demande déposée le 2 décembre 2021 par M. Jean-Pierre Giroux concernant le lot 3 276 491 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 2493, rue Desautels, à Magog.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour le lot projeté 6 530 886 (lot actuel 3 276 491) du Cadastre du Québec, un frontage sur rue de 29,8 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 2369-2010 exige un minimum de 50 mètres.

Donné à Magog, le 21 septembre 2022.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe

---